



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Compte de concours financiers

**PROGRAMME 845**  
Institut national de l'audiovisuel



**2024**

PROGRAMME 845  
**Institut national de l'audiovisuel**

---

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

# Présentation stratégique du projet annuel de performances

Florence PHILBERT

*Directrice générale des médias et des industries culturelles*

Responsable du programme n° 845 : Institut national de l'audiovisuel

Le programme 845 pilote l'action de l'État en matière de conservation, de valorisation et de constitution progressive du patrimoine audiovisuel français, composé des archives sonores et audiovisuelles diffusées en France par les radios et les télévisions.

Cette fonction est assurée par l'Institut national de l'audiovisuel (INA), établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Comme le prévoit l'article 49 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, l'établissement assure la conservation des archives audiovisuelles des sociétés nationales de programme et contribue à leur exploitation. À ce titre, l'INA a pour principales missions :

1. la conservation du patrimoine audiovisuel national, en particulier :
  - assurer la collecte des programmes ;
  - préserver et restaurer les fonds ;
  - offrir des services documentaires renouvelés et efficaces ;
  - renforcer l'accessibilité aux images et aux sons sur les environnements numériques.
2. l'exploitation et la mise à disposition de ce patrimoine, en particulier :
  - développer l'exploitation commerciale des fonds ;
  - valoriser les archives à des fins scientifiques, éducatives et culturelles.
3. l'accompagnement des évolutions du secteur audiovisuel à travers ses activités de recherche, de production et de formation, en particulier :
  - renforcer la convergence des activités de recherche et expérimentation vers la mission patrimoniale ;
  - accroître le caractère innovant de la production de créations et de recherches ;
  - orienter la formation professionnelle vers les technologies numériques.

Depuis 2006, l'INA est l'un des responsables du dépôt légal du web de la communication audiovisuelle (web média) qu'il gère pour le compte de l'État, en vertu de la loi n° 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information. Ceci complète sa mission de dépôt légal de la radio et de la télévision, créé par la loi du 20 juin 1992.

Depuis 2015, l'INA mène une stratégie de renouveau éditorial et d'adaptation de ses offres aux nouveaux usages, afin de se muer en un média patrimonial. Cette stratégie est structurée autour de différentes activités : collecte, conservation et traitement puis valorisation et exploitation des archives, décryptage du présent et création audiovisuelle, transmission des savoirs et action culturelle, recherche technologique, analyse des écosystèmes médiatiques et gestion de masse de la data.

La dotation publique allouée à l'INA en 2023 atteint 93,6 M€ (dont 0,2 million en investissement), en progression de 5,7 millions par rapport au montant initial de la CAP allouée en 2022 dont 2,2 millions correspondent à la neutralisation des effets fiscaux de la suppression de la CAP et 2,2 millions destinés à atténuer l'impact de l'inflation.

Comme pour les autres entités de l'audiovisuel public, la trajectoire financière pluriannuelle de l'INA pour la période 2024-2028 sera inscrite au sein de son nouveau COM en cours d'élaboration.

Le niveau de la dotation publique intègre en 2024 et pour les années suivantes une dotation de base permettant de financer l'activité tendancielle de l'entreprise, une part des surcoûts liés à l'inflation et la compensation des effets fiscaux liés à la suppression de la CAP (principe de neutralité fiscale). S'y ajoute une enveloppe complémentaire, prenant la forme d'un programme bénéficiant des crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », ayant exclusivement vocation à financer des projets de transformation et de modernisation des entreprises audiovisuelles publiques inscrits dans les COM, pour un montant total de 200 M€ sur trois ans dont 69 M€ dès 2024 répartis entre ces entreprises.

Cette dotation s'élève pour l'INA à 108,0 M€ en 2024 (soit +14,3 M€), dont 4 M€ au titre du « Programme de transformation » et 5,4 M€ au titre de la compensation des effets fiscaux.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel**

INDICATEUR 1.1 : Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique

INDICATEUR 1.2 : Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public

### **OBJECTIF 2 : Constituer et transmettre les savoirs et les compétences**

INDICATEUR 2.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés

### **OBJECTIF 3 : Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire**

INDICATEUR 3.1 : Maîtrise des charges

INDICATEUR 3.2 : Ressources propres

INDICATEUR 3.3 : Index égalité femmes-hommes

---

**Institut national de l'audiovisuel**

---

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
845		

# Objectifs et indicateurs de performance

## OBJECTIF

### 1 - Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel

La réalisation de cet objectif, qui correspond à la mission que l'INA s'est vu confier par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, est appréciée à travers le suivi de deux indicateurs de performance.

#### Part des fonds menacés de dégradation sauvegardés en numérique

Fin 2002, une cartographie des fonds en danger avait été élaborée par le cabinet Veritas, qui a servi de base à l'élaboration des COM 1 et 2 tout en fixant la fin du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) à l'horizon 2015. Le « périmètre initial » de ce plan de sauvegarde couvrait les fonds télévisuels ainsi que les fonds radiophoniques conservés sur des supports obsolètes, soit 759 400 heures.

En 2009, une étude a précisé les volumes restant à traiter sur ce périmètre dans le cadre du COM 3. Ces travaux ont permis de réévaluer le volume total des fonds restant à sauvegarder dans le cadre du périmètre initial. À l'issue du COM 3 couvrant les années 2010 à 2014, la numérisation de ces fonds était accomplie à 92 %. Dans le cadre du COM 4 couvrant la période 2015-2019, l'INA a achevé la numérisation de ces fonds (*i.e.* telle que définie en 2003).

Au cours de la réalisation du plan de sauvegarde numérique, l'INA ayant identifié de nouveaux besoins de numérisation non prévus dans le périmètre initial du PSN, il a redéfini le périmètre du PSN, étendu à des fonds collectés récemment et à certaines archives déjà numérisées qui devront faire l'objet d'une migration sur des supports de conservation plus récents en raison des risques d'obsolescence des supports utilisés initialement. Ce travail de numérisation supplémentaire avait été entamé par l'établissement au cours du COM 3 et du COM 4 (2015-2019) pour un taux de réalisation qui s'élevait alors à 93,68 % du volume total des fonds recensés sur le nouveau périmètre.

Au regard des mises à jour de périmètre du volume à traiter dans le cadre du PSN, l'année 2022 a « logiquement » dépassé le seuil des 100 % : ce dépassement se poursuit sur les années suivantes. Pour autant, l'activité strictement liée au PSN, c'est-à-dire aux contenus dits « dévolus » issus de l'audiovisuel public, tend à s'infléchir au profit de collectes menées auprès d'acteurs privés, grands noms de l'audiovisuel français voire international, en cohérence avec les missions d'enrichissement des collections. A noter que les fonds collectés durant ces dernières années présentent des difficultés particulières liées à leur état de conservation ou la qualité de leurs supports, qui nécessitent de recourir à des techniques manuelles et des délais de traitement beaucoup plus longs.

#### Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public

La transformation de l'INA en média patrimonial de service public, ancré dans le temps long, est un élément structurant du projet d'entreprise de l'établissement, et mobilise, de manière transverse, l'ensemble de ses directions.

Cette stratégie d'hyperdistribution et d'éditorialisation des contenus, impulsée depuis 2015, permet à l'INA de proposer aujourd'hui une offre éditoriale singulière sur un nombre de supports, et suivant une variété de modèles, dans le but de partager toujours plus largement la culture populaire et d'éclairer l'actualité sur le temps long.

## Institut national de l'audiovisuel

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
845

Elle se traduit, notamment, dans le développement d'une relation directe avec une très large audience qui plébiscite les contenus produits et diffusés par l'INA sur ses différentes plateformes. Cette audience croît de manière très nette chaque année, particulièrement sur les supports numériques.

L'INA est ainsi un acteur reconnu des réseaux sociaux et des plateformes vidéo, de TikTok à YouTube, d'Instagram et Snapchat (qui sera lancé au second semestre 2023) sans oublier la plateforme propriétaire ina.fr. L'INA est également éditeur d'une plateforme de SVOD, *Madelen*, qui compte près de 60 000 abonnés. Enfin, l'INA est résolument engagé dans les coopérations avec les autres acteurs de l'audiovisuel public :

- L'Institut produit pour *franceinfo* une émission hebdomadaire, *l'INAttendu*, qui met l'actualité chaude en contexte à travers des archives et propose des chroniques racontant les coulisses des archives dans une démarche d'éducation aux médias et la fabrique de l'information ;
- L'INA développe et édite *Lumni Enseignement* dédiée aux enseignants et leur proposant des ressources clefs en main prêtes à être utilisées
- les podcasts de l'INA sont disponibles sur l'application Radio France, dans un corner dédié.

Ces résultats traduisent la mise en œuvre des objectifs du COM 3 de l'INA lequel visait à restituer au public, dans le respect des ayants droit, les images et les sons qui constituent la mémoire collective de ces soixante dernières années, mais également du COM 4 pour la période 2015-2019 et du COM 5 pour la période 2020-2022 (prolongé d'un an par avenant), qui reprenaient ces éléments.

L'indicateur retenu pour apprécier la performance de la valorisation des archives auprès du grand public mesure le nombre de vidéos vues sur l'ensemble des plateformes consultées.

## INDICATEUR

### 1.1 - Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique	%	98,96	100,48	102	101,5	Non déterminé	Non déterminé

#### Précisions méthodologiques

Dans le cadre du COM 2015-2019, le mode de calcul de l'indicateur 1.1 a été modifié. En effet, le périmètre du PSN a été révisé à la suite d'une réévaluation des volumes correspondant à la programmation initiale et à l'identification de besoins nouveaux. Il correspond désormais à 935 373 heures d'archives audiovisuelles dont une partie a déjà fait l'objet d'une numérisation au cours du COM précédent.

Remarque : les fonds photographiques inclus dans le nouveau périmètre du PSN ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

Mode de calcul : Nombre d'heures sauvegardées sur support numérique rapporté au nombre d'heures menacées de dégradation.

Source des données : INA.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nouveau périmètre du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) a été défini dans le cadre des négociations du COM 4 arrivé à échéance le 31 décembre 2019. La cible actualisée 2023 et la cible 2024 ont été calculées sur la base des derniers éléments à sauvegarder, en particulier au regard des collectes analogiques qui continuent à s'opérer, et de la capacité des chaînes de traitement de l'INA à traiter ces fonds particuliers qui nécessitent souvent des actions ne pouvant être automatisées compte tenu de leur qualité ou de leur état de conservation.

De nouvelles difficultés ont été mises en évidence, notamment pour la numérisation de fonds anciens sur films « Nitrate » et le reliquat des fonds « Radio » fragiles, nécessitant certaines précautions et des

traitements non industrialisables. Ces supports plus complexes à traiter expliquent l'infléchissement de l'indicateur., outre le traitement de supports non intégrés dans ce périmètre, mais relevant des mêmes enjeux de sauvegarde du patrimoine audiovisuel (collecte et traitement de collections audiovisuelles au titre de « mandats » et non de la dévolution).

## INDICATEUR

### 1.2 - Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public	heure	1 177 500	1 317 400	1 225 000	1 400 000	>2024	>2025

#### Précisions méthodologiques

Nombre de vidéos de l'INA vues sur toutes les plateformes en ligne grand public (ina.fr, YouTube, Facebook, Twitter, Instagram, TikTok...).

**Périmètre :** L'indicateur 1.2 cumule le nombre de vidéos vues par an sur les sites du domaine ina.fr et sur les plateformes externes grand public sur lesquelles l'INA propose une offre (YouTube, Facebook, Twitter, Instagram, TikTok...).

**Mode de calcul :** Cumul annuel des vidéos vues sur chaque plateforme en milliers d'heures.

**Source des données :**

- pour les vidéos du domaine \*.ina.fr : les logs des serveurs de vidéos INA ;
- pour les vidéos des plateformes externes : les *reporting* fournis par chacune de ces plateformes.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

Après l'ouverture en 2006 de son site ina.fr, et la mise à disposition d'une partie de son fonds d'archives au grand public, l'INA s'est engagé dans une politique de curation et d'éditorialisation toujours plus fine et plus riche, s'adressant à tous les publics et déployée sur tous les supports, à travers l'animation de multiples vecteurs de diffusion : site Ina.fr, les chaînes YouTube et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et TikTok). La présence de l'INA sur ces plateformes s'est accélérée depuis 2015. Elle se fait selon une logique d'hyperdistribution encadrée : l'INA recherche systématiquement un modèle économique pour investir une plateforme et/ou un intérêt particulier au regard d'une cible spécifique à toucher.

Les résultats sont en croissance continue depuis 2015. Une « stabilisation » (restant toujours à la hausse) s'est opérée après les vagues de confinements, qui avaient encore accru l'usage des vidéos en ligne. Les performances sur certaines plateformes sont à la baisse (exemple : Facebook), mais ont pu être compensées par l'investissement de nouveaux territoires (ex : Tiktok).

Pour les prochaines années, l'INA anticipe une hausse continue jusqu'en 2024. L'objectif sera ensuite maintenir cette dynamique, en anticipant les évolutions du marché et des usages.

## OBJECTIF

### 2 - Constituer et transmettre les savoirs et les compétences



## Institut national de l'audiovisuel

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
845

Dans le prolongement de son activité de formation professionnelle, l'INA a développé depuis 2007 une école d'enseignement supérieur de référence (INA sup) pour les métiers des médias audiovisuels et des nouveaux médias avec pour objectif les synergies renforcées entre formation initiale et professionnelle.

INA sup accueille près de quatre cent étudiants par an, dont près de la moitié en alternance. Avec quatorze formations du BTS au master, l'école propose un large éventail de formations à l'ensemble des métiers de la production et de la diffusion, adapté aux besoins du secteur des industries culturelles et créatives et aux évolutions numériques. Cette offre de formation initiale est aujourd'hui largement reconnue tant par les professionnels que par le monde académique.

L'INA a accueilli en 2022 la troisième promotion de 64 jeunes de la « *classe Alpha* » dont la mise en œuvre est essentiellement financée par la Région Île-de-France. La « *classe Alpha* » est un cursus d'un an qui s'adresse à tous les jeunes, entre 17 et 25 ans, qu'ils soient étudiants titulaires du Bac, sans condition de diplôme mais ayant en commun une forte motivation pour découvrir les métiers de l'audiovisuel.

Toutes ces activités de formation reposent sur deux centres de formation complémentaires : le site historique de Bry-sur-Marne, destiné aux formations technico-artistiques, et le site d'Issy-les-Moulineaux, au plus près des grands acteurs audiovisuels de l'ouest parisien, destiné aux formations sur la stratégie, la conception et le marketing des contenus.

L'indicateur de performance retenu pour suivre la mise en œuvre de cet objectif est le taux d'insertion professionnelle des diplômés, l'Institut devant garantir l'adéquation de ses formations professionnelles avec les besoins des entreprises du secteur. Ce taux d'insertion professionnelle des diplômés d'INA sup permet d'apprécier l'efficacité de la formation délivrée par l'école.

## INDICATEUR

### 2.1 - Taux d'insertion professionnelle des diplômés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'insertion professionnelle des diplômés	%	84,1	81	>75	≥75	≥75	≥75

#### Précisions méthodologiques

Le taux d'insertion est calculé sur l'ensemble des diplômés d'une promotion en recherche effective d'activité (*i.e.* en excluant les diplômés ayant fait le choix de poursuivre des études et les inactifs). Depuis 2017, son calcul est réalisé par un tiers extérieur.

**Périmètre** : Anciens élèves des formations initiales INA, diplômés l'année précédant la mesure.

**Mode de calcul** : Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi qualifié dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme (1) rapporté à l'ensemble des diplômés de cette promotion (2).

(1) Anciens étudiants ayant exercé une activité professionnelle qualifiée en lien avec la formation dispensée durant au moins 3 mois cumulés, depuis l'obtention de leur diplôme, au moment de l'enquête (N+1)

(2) hors anciens étudiants en poursuite d'études ou inactifs (hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...)

Source des données : INA.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Le mode de calcul décrit ci-dessus permet de prendre en compte les comportements des jeunes diplômés vis-à-vis de l'entrée sur le marché du travail, et notamment la propension de plus en plus forte des diplômés du premier cycle à poursuivre leurs études. Le taux d'insertion professionnelle en 2022 atteint 84,8 %, soit un taux en progression par rapport à 2021 : les retours des entreprises elles-mêmes confirment que les formations dispensées par l'INA répondent aux besoins du secteur à la recherche de jeunes professionnels autonomes et dotés de compétences niveau « Bachelor ».

L'INA prévoit que le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ses formations se maintienne à un niveau supérieur à 75 % sur la période 2023-2026, compte tenu de la qualité et de la notoriété de ses filières d'enseignement initial, et de son travail de développement d'offres innovantes (e-learning) et de renouvellement de ses propositions de formation.

## OBJECTIF

3 - Assurer la maîtrise de la masse salariale, optimiser la gestion et être une entreprise de média exemplaire

L'objectif est double : maîtriser l'évolution des charges et maintenir l'équilibre entre ressources propres et ressources publiques, Trois indicateurs de performance permettent de mesurer l'atteinte de cet objectif :

**Maîtrise des charges et des effectifs** : cet indicateur se compose de deux sous-indicateurs :

- Maîtrise des charges de personnel

L'Institut s'est engagé à poursuivre son effort de maîtrise de sa masse salariale.

Les dépenses de personnel constituent en effet le poste principal de charges de l'Institut. Leur suivi est complété par le suivi des effectifs permanents et non-permanents exprimés en équivalents temps plein ( ETP) à fin d'année (indicateur de suivi 3.1.1).

- Frais généraux

L'effort de maîtrise engagé dans les quatre précédents COM a été poursuivi dans le cadre du COM 5. Des résultats pérennes ont déjà été obtenus notamment par une politique d'optimisation des achats et une rationalisation, à titre d'exemple, des parcs de téléphonie et de photocopieurs.

## **Ressources propres de l'INA**

Cet indicateur doit permettre de vérifier que l'intensification et la diversification des activités de l'INA s'accompagnent d'une maîtrise de l'équilibre entre ressources propres et ressources publiques.

Cet indicateur est complété par le suivi du chiffre d'affaires des activités de formation et de cessions de droits, qui sont les deux activités les plus génératrices de revenus pour l'Institut (indicateur de suivi 3.2.1).

## **Index égalité femmes-hommes**

Comme l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel public, l'INA est pleinement mobilisé pour faire progresser la conscience individuelle et collective des citoyens dans l'ensemble des champs de responsabilité sociale et environnementale. Son organisation interne, son fonctionnement et ses politiques de ressources humaines reflètent le même souci d'exemplarité, notamment en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'index égalité femme- homme, indicateur repris du COM 5, doit permettre de mesurer la pleine efficacité des mesures prises au sein de l'Institut en la matière.

**Institut national de l'audiovisuel**Programme n° Objectifs et indicateurs de performance  
845**INDICATEUR****3.1 - Maîtrise des charges**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Charges de personnels	M€	66,3	66,9	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Frais généraux	M€	2,2	2,2	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**Précisions méthodologiques**Mode de calcul :

Le montant des charges de personnel (hors mesures d'augmentation exceptionnelle, hors mesures destinées à atténuer l'impact de l'inflation) correspond à l'ensemble des coûts des personnels permanents et non-permanents de l'établissement (hors intermittents).

Les frais généraux correspondent à l'ensemble dépenses d'énergie, charges locatives et de copropriété, locations mobilières, frais de mission, frais de réception, transport collectif du personnel, téléphonie, fournitures administratives, documentations et photocopies.

Source des données : INA.

**Indicateur de suivi 3.1.1 : Nombre d' ETP permanents et non-permanents**

	Unité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
ETP permanents fin d'année	ETP	927	925	920	915	921	898	882	895	Non renseigné
ETP non permanents fin d'année	ETP	71	70	74	68	75	61	68,8	71	Non renseigné

**JUSTIFICATION DES CIBLES****Maîtrise des charges de personnel**

L'INA entend poursuivre sa politique de maîtrise de sa masse salariale, conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre du COM5.

Pour mémoire, l'Institut a mis en place une stratégie visant à garantir la maîtrise du niveau de sa masse mariale, tout en assurant un suivi rigoureux de ses effectifs, en identifiant les ajustements et leviers possibles de la gestion, puis en mesurant l'impact de ces mesures au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Cet objectif est maintenu pour 2024.

**Frais généraux**

Depuis 2016, l'objectif de l'INA est de stabiliser le niveau de ses frais généraux par une politique des achats adaptée et un pilotage de gestion permanent.

Cette stratégie a permis à l'Institut de réaliser des économies pérennes, notamment rendues possibles par la renégociation à la baisse de ses contrats de reprographie et de téléphonie, l'allègement de ses charges locatives, de transports et d'abonnements. Elle sera poursuivie en 2024.

**INDICATEUR****3.2 - Ressources propres**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ressources propres	M€	40,2	42,3	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**Précisions méthodologiques**Mode de calcul : somme des recettes commerciales de l'INASource des données : INA, rapports d'exécution du COM 5 et rapports de gestion des exercices clôturés pour les réalisations 2021 et 2022.**Indicateur de suivi 3-2-1 : Chiffres d'affaires des activités de formation et de cessions des droits [1]**

<u>Mode de calcul</u> : somme des recettes commerciales de l'INA										
<u>Source des données</u> : INA, rapports de gestion des exercices clôturés pour les réalisations, plan d'affaires pluriannuel pour les cibles.										
<b>Indicateur de suivi 3-2-1 : Chiffres d'affaires des activités de formation et de cessions des droits [1]</b>										
	Unité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Chiffre d'affaires provenant des activités de formation	M €	7,6	7,81	7,9	6,51	5,05	6,38	7,15	7,67	Non renseigné
Chiffre d'affaires provenant des cessions de droits	M €	22,5	23,52	23,6	23,51	22,21	25,20	25,73	28,45	Non renseigné
[1] Le chiffre d'affaires issu de la formation présenté dans le tableau ne correspond pas à l'intégralité du chiffre d'affaires de la direction générale Campus, qui génère par ailleurs des recettes liées aux missions d'expertise et de conseil qu'elle conduit.										

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Sur l'exercice 2022, les ressources propres ont atteint 42,3 M€, en hausse de 5,3 % par rapport à 2021. Ce montant est supérieur de plus de 9 % par rapport à celui anticipé par la trajectoire financière du COM5. La diffusion de contenus édités par l'INA, grâce à la continuité du déploiement de ses offres et programmes, est en hausse de 27 % par rapport à 2021.

Pour l'exercice 2023, l'avenant au COM5 de l'établissement fixe pour objectif de chiffre d'affaires un montant supérieur ou égal à 41 M€. La dernière prévision d'exécution anticipe un chiffre d'affaires de 43,1 M€, en

**Institut national de l'audiovisuel**

Programme 845	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

progression de 1,7 % par rapport à celui (42,3 M€) réalisé en 2022. Le chiffre d'affaires provenant des cessions de droits, principalement assis sur le produit des convention pluriannuelles d'archivage et de mise à disposition conclues avec France Télévisions, Radio France et France Médias Monde, demeure stable à 12,7 M€ (-0,4 %). Le chiffre d'affaires des activités de formation budgété s'établit quant à lui à 7,7 M€.

Dans la mesure où les travaux de construction du budget initial de l'INA pour 2024 ne seront menés qu'au cours du dernier trimestre 2023, l'Institut n'est pas en mesure de communiquer à ce stade une trajectoire prévisionnelle pour 2024.

**INDICATEUR****3.3 – Index égalité femmes-hommes**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Résultat de l'index égalité femmes-hommes	ratio	98	99	≥ 98	≥ 98	≥ 98	≥ 98

**Précisions méthodologiques**

Source des données : INA

Mode de calcul : Cet indicateur est défini par la loi du 5 septembre 2018 et comporte cinq paramètres : l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à poste égal et âge comparable, le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations, le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congés maternité, l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ainsi que l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel afin de lutter contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Depuis son instauration en 2018, l'index d'égalité professionnelle femmes / hommes de l'INA se maintient à un niveau élevé (98/100). Ce niveau a été dépassé en 2022 avec un résultat de 99/100. La cible est maintenue pour les années 2024 à 2026.

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Institut national de l'audiovisuel		93 629 039 103 913 354	0 0
<b>Totaux</b>		<b>93 629 039</b> <b>103 913 354</b>	<b>0</b> <b>0</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Institut national de l'audiovisuel		93 629 039 103 913 354	0 0
<b>Totaux</b>		<b>93 629 039</b> <b>103 913 354</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## Institut national de l'audiovisuel

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
845

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
7 - Dépenses d'opérations financières	93 629 039 103 913 354 106 884 621 111 998 344		93 629 039 103 913 354 106 884 621 111 998 344	
<b>Totaux</b>	<b>93 629 039</b> <b>103 913 354</b> <b>106 884 621</b> <b>111 998 344</b>		<b>93 629 039</b> <b>103 913 354</b> <b>106 884 621</b> <b>111 998 344</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
7 – Dépenses d'opérations financières	93 629 039 103 913 354		93 629 039 103 913 354	
71 – Prêts et avances	93 629 039 103 913 354		93 629 039 103 913 354	
<b>Totaux</b>	<b>93 629 039</b> <b>103 913 354</b>		<b>93 629 039</b> <b>103 913 354</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Institut national de l'audiovisuel	0	103 913 354	103 913 354	0	103 913 354	103 913 354
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>103 913 354</b>	<b>103 913 354</b>	<b>0</b>	<b>103 913 354</b>	<b>103 913 354</b>



## Institut national de l'audiovisuel

Programme n° Justification au premier euro  
845

## Dépenses pluriannuelles

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
0	0	93 629 039	93 629 039	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
0	103 913 354 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
103 913 354 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>103 913 354</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## Justification par action

### ACTION (100,0 %)

#### 01 - Institut national de l'audiovisuel

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	103 913 354	<b>103 913 354</b>	0
Crédits de paiement	0	103 913 354	<b>103 913 354</b>	0

La dotation publique allouée à l'INA s'élève au total à 108,0 M€ en 2024 (soit +14,3 M€), dont 4 M€ au titre du « Programme de transformation » et 5,4 M€ au titre de la compensation des effets fiscaux.

En 2024, l'INA prévoit de :

- poursuivre sa mission de conservation des archives audiovisuelles en assurant la sauvegarde pérenne d'un fond cohérent et dynamique qui prépare l'accès à la mémoire audiovisuelle numérique de demain sur tous les réseaux où elle se construit aujourd'hui ;
- poursuivre l'application des axes stratégiques majeurs de sa stratégie d'entreprise fondée sur l'adaptation de toutes ses offres et services, aux nouveaux usages numériques, pour tous ses publics et usagers. L'Institut a comme objectif le développement de ses audiences ainsi que la monétisation de ses contenus ;
- renforcer son offre de formation initiale et professionnelle afin de faire face aux nouveaux enjeux du secteur, nés de la réforme des modes de financement et des nouveaux moyens de formation dématérialisés en s'appuyant sur ses deux centres de formation ;
- poursuivre son initiative d'école de la deuxième chance « *classe Alpha* » ;
- maintenir le niveau d'investissement nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de son projet stratégique d'entreprise et à l'évolution de ses infrastructures informatiques, afin de garantir à moyen terme l'efficacité et la robustesse des réseaux techniques et documentaires de l'établissement.

Le budget 2024 de l'établissement sera présenté à son Conseil d'administration en décembre 2023.

## Institut national de l'audiovisuel

Programme n° Justification au premier euro  
845

En K€	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Budget initial 2023	2024
Ressources propres	34 065	40 201	42 340	46 682	IIC
Charges	(40 420)	(41 701)	(45 038)	(52 237)	
Valeur ajoutée	(6 355)	(1 499)	(2 698)	(5 555)	
Contrib. Audiov. Public	84 551	87 892	88 335	93 429	
Charges de personnel	(66 172)	(66 294)	(66 854)	(69 640)	
Excédent brut d'exploitation	12 024	20 099	18 783	18 234	
Amortissements, provisions et productions immobilisées	(18 882)	(18 427)	(20 287)	(21 465)	
Résultat d'exploitation	(6 858)	(1 672)	(1 504)	(3 231)	
Résultat exceptionnel	1 606	240	1 943	3 116	
Résultat avant impôts et intéressement	(5 255)	1 919	474	-96	
Résultat net	(4 512)	365	-	-	
Investissements hors projet immobilier (Oppic) et Plan de relance	20 143	19 893	21 282	22 956	
Investissements projet immobilier (Oppic) actualisés	3 600	5 600	1 470	-	
Investissements Plan de relance	-	731	8 615	8 319	
Total investissements	23 743	26 223	31 367	31 275	
Contrib. Audiov. Public et subv. Excep. affectées à l'investissement	1 852	-			
Financement investissements Plan de relance	-	3 600	277	200	

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	103 913 354	103 913 354
Prêts et avances	103 913 354	103 913 354
<b>Total</b>	<b>103 913 354</b>	<b>103 913 354</b>